

FICHE DE RECRUTEMENT

POSTE A PROFIL

Poste de direction REP – REP +

❖ Les missions du poste :

Le premier degré est une priorité de la politique éducative. La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances utilise tous les leviers internes et externes, pour accompagner et faire réussir tous les élèves relevant de l'éducation prioritaire tout au long de leurs parcours.

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'inspecteur de circonscription, le directeur d'une école **en** réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école.

Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau, du collège et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du contrat de réseau.

Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.

Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves.

Pour animer les réunions d'équipe, développer des démarches et des dispositifs orientées vers l'amélioration des résultats des élèves, il s'appuiera tout particulièrement sur les évaluations nationales standardisées de CP, de CE1 et de 6°. Il sera aussi attentif à développer la liaison entre les classes de GS et celles de CP. Le pilotage des classes de GS, CP et CE1 fera l'objet d'une attention particulière, pour faire évoluer les pratiques des enseignements. Pour ce faire, il s'appuiera notamment sur les guides ministériels axés sur les domaines des fondamentaux, à savoir le français, les mathématiques et le domaine respecter autrui. Il travaillera en étroite collaboration avec le conseiller pédagogique départemental en charge de l'éducation prioritaire, avec le coordonnateur du réseau concerné, avec l'inspecteur en charge de la mission 100% de réussite au CP et avec les autres directeurs et coordonnateurs des réseaux d'éducation prioritaire (REP ou REP+) situés dans le département afin d'entretenir une dynamique départementale.

Une lettre de mission permettra de définir les attentes spécifiques des postes de directions proposés. En lien avec cette lettre de mission, un rapport d'activités annuel contribuera à l'analyse et au bilan des actions mises en œuvre dans l'école et en lien avec le collège et les différents partenariats pour améliorer les résultats des élèves dans les classes dédoublées (GS; CP; CE1), pour mettre en place de manière effective la continuité des parcours pour fluidifier les parcours des élèves. A ce titre, un volet de ce rapport d'activité portera sur la continuité GS/CP et sur celle du CM2/6°. A la fin de chaque année scolaire, il s'en suivra un entretien avec l'adjoint au directeur académique et avec l'inspecteur en charge de la circonscription concernée. Cet entretien permettra de réorienter éventuellement des missions du directeur.

❖ **Compétences attendues :**

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire ;
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation ;
- Maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'établissement ;
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école ;
- Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) ;
- Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires.

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Les enseignants intéressés devront déposer une demande de candidature sur COLIBRIS. Un CV et la lettre de motivation seront à déposer lors de votre demande.

❖ **Conditions de recrutement :**

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou expérience...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention de la liste d'aptitude permet l'affectation à titre définitif ou à titre provisoire.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La composition ci-après est donnée à titre indicatif : un(e) directeur(trice) d'école d'un réseau d'éducation prioritaire, un inspecteur de circonscription, un conseiller pédagogique de circonscription.

A TITRE INDICATIF, POSTES A PROFIL DE DIRECTION REP – REP+ DISPONIBLES A LA RENTREE 2024-2025 :

- E.P.PU MATEL PRIMAIRE ROANNE
- E.M.PU ZOLA PASTEUR MATERNELLE LE CHAMBON FEUGEROLLES

Et tout poste susceptible d'être vacant.